



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taux

Question écrite n° 45351

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la nécessité qu'il y aurait d'envisager, dans le cadre de la prochaine loi de finances, la baisse du taux de TVA applicable aux échanges sanitaires. En effet, près de trois millions de personnes de tous âges sont aujourd'hui concernées dans notre pays par des problèmes d'incontinence urinaire. Parmi elles, 500 000 environ sont dans l'obligation d'utiliser des protections et absorbants à titre transitoire ou définitif, ce qui représente une dépense annuelle moyenne de l'ordre de 7 200 francs. Or ces produits sont grevés d'une TVA à 19,6 %. Il lui demande de bien vouloir lui préciser, compte tenu du caractère spécifique et indispensable de ces produits, s'il envisage de proposer une baisse du taux de TVA qui leur est applicable.

Texte de la réponse

L'amélioration des conditions de vie de personnes souffrant d'un handicap est une préoccupation constante des pouvoirs publics. L'article 30 de la loi de finances pour 1999 a ainsi étendu le bénéfice du taux réduit de la TVA de 5,5 % à certains matériels pour diabétiques, stomisés ou incontinents. Le taux réduit s'applique désormais à la plupart des appareillages pour handicapés mentionnés au tarif interministériel des prestations sanitaires (TIPS), ainsi qu'à certains équipements spéciaux conçus exclusivement pour les personnes handicapées en vue de la compensation d'incapacités graves. Cela étant, sans qu'il soit contestable que l'achat de protection représente un poste de dépenses important, le Gouvernement, après les baisses ciblées de TVA inscrites dans la loi de finances pour 2000, a consacré l'effort budgétaire à la baisse d'un point du taux normal de la TVA.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45351

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2000, page 2535

Réponse publiée le : 18 décembre 2000, page 7143